

Le CESU Déclaratif et Préfinancé



Un outil complet au service
du micro-entrepreneur



CESU MICRO-ENTREPRENEUR

Les deux types de CESU



Le CESU (Chèque Emploi Service Universel) est un moyen de déclaration mis à disposition des particuliers qui emploient des salariés ou des prestataires de services pour leurs besoins ménagers. Il en existe deux types :



Le CESU déclaratif qui consiste à déclarer les heures effectuées chaque mois par un employé salarié à domicile.



Le CESU Préfinancé qui est disponible auprès de l'employeur ou du comité d'entreprise. Pour les encaisser, il faut aller sur le site CRCESU.



Le CESU Déclaratif

Un salaire pour le micro-entrepreneur

Le micro-entrepreneur ne peut pas accepter de CESU Déclaratif (ou bancaire). Ce titre ne s'adresse qu'à un salarié.

Toutefois, le micro-entrepreneur a la possibilité d'être également salarié, en complément de son activité indépendante. Il y a alors cumul d'activités.

Dans ce cas, au titre de cette activité salariée, il peut être payé avec des CESU déclaratifs.

La rémunération ainsi perçue ne rentre pas dans le calcul du chiffre d'affaires de sa micro-entreprise.



Le CESU Préfinancé

Du CA pour le micro-entrepreneur

Le micro-entrepreneur peut accepter un CESU Préfinancé. Toutefois, pour pouvoir être payé en titres CESU Préfinancé, il va devoir respecter trois conditions :

- Proposer des prestations de services à la personne (SAP) à des particuliers exclusivement.
- Être agréé ou avoir fait la demande d'agrément obligatoire ou d'autorisation pour pouvoir exercer certaines activités.
- Être affilié au Centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCESU).





Le Chèque Emploi Service Universel CESU

Le CESU ne permet de financer que des activités de service à la personne (SAP). Il y en a 26, définies par l'article D. 7231-1 du Code du travail. L'exercice de ces activités peut être soumis à l'obtention d'un agrément ou à l'obligation d'une déclaration à faire auprès des services de l'État ou encore d'une autorisation délivrée par le département.

Les services à la personne finançables en CESU sont les suivants :

- La garde d'enfants (au domicile ou en dehors)
- Le soutien scolaire
- La préparation de repas à domicile (y compris le temps passé à faire les courses)
- L'activité de garde-malade (hors soins médicaux)
- La garde et la surveillance temporaire au domicile
- La garde d'animaux de compagnie (y compris la promenade). Cette activité est uniquement destinée aux personnes dépendantes.
- L'accompagnement de personnes dépendantes en dehors de leur domicile (y compris la conduite de leur véhicule personnel).
- Les frais de transport en taxi, pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.
- L'entretien de la maison et travaux ménagers
- Le petit bricolage
- L'entretien de jardins
- L'assistance administrative et/ou assistance informatique.



Le CESU déclaratif et préfinancé



Le CESU Déclaratif

Caractéristiques

Il est également appelé CESU bancaire. Il permet de déclarer la rémunération d'un employé salarié à domicile.

Il existe uniquement sous une forme dématérialisée et simplifie les démarches administratives des particuliers-employeurs (déclaration des salaires, paiement des cotisations sociales et établissement des fiches de paie).

Les particuliers ont également un avantage fiscal conséquent puisqu'ils bénéficient d'un crédit d'impôt de 50% sur les salaires versés.

Le particulier-employeur doit adhérer par internet, au [Centre national du Cesu](#). Il a également la possibilité de le faire en écrivant au Centre national du Chèque emploi service universel, 63 rue de la Montant 42961 Saint-Etienne Cedex 9.



Le CESU Préfinancé

Caractéristiques

Il est également appelé titre CESU. Le CESU préfinancé est un chèque nominatif avec un montant prédéfini. Il permet de rémunérer un service à la personne avec le paiement d'une facture d'une association ou d'une entreprise prestataire de services.

Le micro-entrepreneur dans le service à la personne peut être payé avec un CESU Préfinancé si la prestation est effectuée dans le cadre de son activité indépendante.

Le paiement de la prestation peut se faire en tout ou partie par le CESU Préfinancé.

Il est délivré par un organisme financeur : employeur privé ou public, mutuelle, collectivité territoriale, comité d'entreprise, etc.

Il est financé en totalité ou en partie par l'organisme qui l'a délivré. À l'image des tickets restaurants, le CESU Préfinancé se présente sous la forme d'un chèque au montant prédéfini et avec une date de validité. Au-delà de cette date, le CESU ne pourra plus être utilisé ni encaissé.



UPSME

LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS

Le CESU préfinancé pour le micro-entrepreneur



Le CESU Préfinancé

Comment se faire payer ?



Le micro-entrepreneur qui accepte de se faire payer en CESU Préfinancé ne peut pas appliquer de coûts supplémentaires sur ses factures au motif des frais de dépôt de CESU.



1

La première démarche du micro-entrepreneur va consister à s'inscrire au CRCESU. Pour cela, il va lui suffire de télécharger le dossier d'inscription, disponible sur le site internet du [Centre de Remboursement CESU](#) et de le compléter en joignant les pièces justificatives suivantes :

- ➔ Un RIB,
- ➔ Un avis de situation SIRENE ou un extrait du RNE,
- ➔ La déclaration de début d'activité : PO CMB Auto-entrepreneur,
- ➔ Et éventuellement une copie de l'agrément.

Ces démarches peuvent être faites en ligne ou par courrier.

2

Dès que son dossier est validé, le micro-entrepreneur reçoit les documents suivants :

- ➔ Sa carte d'affilié,
- ➔ Son numéro d'Affiliation National (NAN) qu'il aura à mentionner sur ses factures,
- ➔ Son code d'accès au compte sur le CRCESU,
- ➔ Des bordereaux de remise des CESU.

3

Dès lors, il peut commencer à être payé en CESU Préfinancé. Pour les encaisser, le micro-entrepreneur dispose de plusieurs possibilités :

- ➔ Procéder au dépôt des CESU directement sur le site du CRCESU (dématérialisation),
- ➔ Envoyer les CESU par voie postale, accompagnés du bordereau de remise,
- ➔ Déposer les CESU à sa banque, en les endossant comme un chèque bancaire.

Le délai de paiement des CESU varie entre 7 et 21 jours.

UPSME

LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS